

RD1\_Ennery  
 Carte A Ln : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones  
 indiquant la localisation des émissions de bruit, en application des  
 articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.  
 Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2009-DEDD/GEN-15  
 Signé: pour le Préfet

Pour le Préfet,  
 Par déléguation,  
 Le Directeur de l'Environnement  
 et du Développement Durable

Monique HAMAN

